



La garantie Camping-Car de Remplacement

Obligatoirement souscrite avant le départ en location, la garantie Camping-car de Remplacement vous prémunit contre un événement imprévisible pouvant survenir après votre départ.

La garantie s'exerce en France et dans les pays de circulation autorisés par Trois Soleils.

En cas d'accident ou de panne mécanique immobilisant le camping-car, non réparable dans un délai de 24h* en France ou de 72h* à l'étranger, Hertz Trois Soleils organise et prend à sa charge :

- ❑ **l'acheminement d'un camping-car de remplacement**
- ❑ **l'hébergement des bénéficiaires dans l'attente du camping-car de remplacement**, à concurrence de 77 € (chambre et petit déjeuner) par personne et pour deux nuits.

Le délai commence à courir à compter de la réception par la réservation centrale, par fax ou par e-mail, du diagnostic établi par un professionnel agréé de la marque du porteur (Ford, Fiat, ou autres).

* Hors week-ends (du vendredi 17h au lundi 9h) et jours fériés en France.

Exclusions : sont exclus de la garantie, et ne pourront faire l'objet d'une indemnisation à quel titre que ce soit :

- les pannes et les erreurs de carburant
- la crevaison de pneumatique
- les pertes, vols, oubli et bris de clefs à l'exception du bris de clef dans le neiman
- les problèmes et pannes de climatisation
- les dommages de carrosserie n'entraînant pas une immobilisation du véhicule
- les conséquences de l'immobilisation du véhicule pour effectuer des opérations d'entretien
- les objets et effets personnels laissés dans le véhicule
- les animaux transportés
- les frais de douane et de gardiennage sauf ceux ayant fait l'objet d'un accord préalable du service assistance